



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2022 A 20 HEURES

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU			X	Pouvoir à Emilie Roux
Carole DUTRIAUX		X		
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND			x	Pouvoir à Sylvie BRIS
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			

Renaud COMBAUD, Maire et Président de séance, constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce le décès, le 1^{er} septembre, de la maman d'Evelyne Bertrand. Les obsèques auront lieu lundi 12 septembre. Une gerbe au nom du Conseil Municipal sera envoyée.

A la suite à la démission de Carole Dutriaux de sa fonction d'Adjointe, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas le remplacer, et décide de supprimer un poste d'adjoint.
Accord du Conseil Municipal.

Afin de mieux répartir les fonctions au sein du Conseil Municipal, il nommera par arrêté les Conseillers Municipaux délégués suivants :

- Christian MÉGRET : Cimetière, suivi des travaux d'eau et d'assainissement, marché et foire mensuelle.
- Emilie ROUX : Action sociale, sécurité routière, prévention et santé
- Nathalie RENARD : Protection des animaux et fourrière

Le Maire propose de rémunérer les conseillers municipaux délégués, à hauteur de 3 % du point de l'indice de référence en vigueur pour le calcul de l'indemnité des élus.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû réduire son temps de travail à Grand Cognac afin de compenser la charge de travail à la Mairie et qu'à ce titre, en concertation avec les adjoints, il propose au Conseil Municipal de fixer son indemnité mensuelle au taux de référence de 51.6 %.

Accord du Conseil Municipal. 1 voix contre

Le Maire propose la mise à jour des représentations dans les syndicats et commissions suivants :

- Suppression de la commission solidarité (les missions de la commission seront attribuées au conseil d'administration du CCAS)
- Marie Jarry intègre la commission animation du territoire
- Brigitte Fouré intègre la commission affaires scolaires
- Sylvie Bris et Emilie Roux intègrent le CCAS en remplacement de Brigitte Fouré et Nathalie Renard.
- Emilie Roux devient titulaire du SIVOS Fouqueure – Tusson et Renaud Combaud suppléant.

Accord du Conseil Municipal

ATTRACTIVITÉ

Avancement des travaux de l'Espace France Services et préparation de l'ouverture au public / Mise en place du dispositif de recueil des titres d'identité

La réception d'une première partie du chantier de l'Espace France Services pourrait avoir lieu lors de la réunion de chantier du 8 septembre. Les autres travaux pourraient être finis d'ici début octobre.

En ce qui concerne le dispositif de recueil des titres d'identité, celui-ci pourrait être accueilli dans un bureau situé derrière l'Espace France Services. La plupart des travaux pourront être fait en régie.

Un avis de recrutement a été publié pour le recrutement d'un « Animateur Espace France Services / Instructeur des demandes de titres d'identité ».

Le Maire rappelle les horaires d'ouverture de l'Espace France Services : 24 heures hebdomadaire

Dans un premier temps, le Maire propose d'ouvrir le service de recueil des pièces d'identité 2 jours par semaine : mardi et jeudi

Le recrutement est en cours pour l'espace France Services. Le jury se réunira prochainement.

Marthe JUSTAUD interviendra en complément au sein de l'Espace France Services à raison de 6 heures 30 par semaine.

Le local sera prochainement labellisé après visite des locaux.

A la demande de Nadia CAILLAUD, le plan de financement final sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le fonctionnement du service sera suivi en comptabilité analytique.

Bar « La Cagouille » : présentation du questionnaire aux habitants et sollicitation d'une subvention au Conseil départemental

Dans le cadre de la candidature au programme « 1000 cafés » pour le bar/restaurant « La Cagouille » à Villejésus, la municipalité va consulter les habitants afin de mieux connaître leurs attentes. La Maire-

Adjointe présente aux membres du Conseil municipal le questionnaire validé en commission « Attractivité » et qui pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune historique de Villejésus sur le devenir du local. Une réunion sera ensuite organisée pour rendre compte des résultats du sondage.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le questionnaire et à faire part de ses remarques. Le questionnaire sera personnalisé aux Villesalémois.

En ce qui concerne les travaux, l'intervention la plus urgente serait les travaux de toiture. Des devis ont été demandés aux entreprises : Robin, Tiphonnet et Ducouret. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du « Soutien à l'initiative locale » au taux de 40%. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département.

Projet de partenariat avec la SAEML Territoires Charente

Le Maire et la Maire-Adjointe informent les membres du Conseil municipal des difficultés rencontrées par les boulangers, au regard de la situation du local qu'ils louent au 6 Grande Rue.

Les propriétaires des murs sont défaillants (pas de travaux d'entretien, loyer très élevé...) et ne disposent pas des moyens financiers pour gérer leur bien. Ils envisagent une vente, ce qui pourrait remettre en cause leur activité.

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent la possibilité d'un portage foncier par la SAEML Territoires Charente. Avis favorable.

Les élus proposent d'étudier également la situation du local occupé par le magasin « le Panier du Coin » qui semble en mauvais état.

Instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) peut être instaurée dans toutes les communes où la Taxe sur les logements vacants n'est pas appliquée, ce qui est le cas de la commune d'Aigre.

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Les logements habités plus de 90 jours consécutifs dans l'année, subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur), nécessitant des travaux importants pour être habitable (plus de 25 % de la valeur du logement) et les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation ne sont pas concernés par cette taxe.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune, à savoir 13,54%.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'instauration de la THLV.

Cette décision serait prise afin d'inciter les propriétaires de logements vacants depuis de nombreuses années à vendre ou rénover leur bien.

Monsieur David Picaud, Conseiller aux décideurs locaux a estimé le produit de la taxe entre 7 000 € à 8 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à 1 voix contre et 2 abstentions d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Signature de conventions de passage pour les sentiers de randonnée

Dans le cadre de la mise en place de sentiers de randonnée sur la commune, il est proposé à certains propriétaires de signer des conventions relatives au passage et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée, avec le Maire et le Président du Conseil départemental. Ces conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage du public non motorisé sur la parcelle, à des fins de création d'un circuit de randonnées.

Le Maire précise qu'Annie Justaud et Bernard Lavoué, marcheurs confirmés et membres de la fédération départementale des randonnées pédestres de la Charente sont d'un précieux conseil dans la création des circuits de randonnées, et les remercie pour leur aide.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces conventions au nom de la commune d'Aigre.

Accord du Conseil Municipal

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Présentation du programme de travaux sur le réseau d'eau potable (SIAEP)

Le SIAEP Nord-Ouest Charente a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation de renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable sous la forme d'un accord-cadre pour 4 années (2021-2025). Les travaux à réaliser concernent le renouvellement de conduites en acier, de différents diamètres et datant de l'après-guerre, présentant un taux de vétusté avéré, ainsi que la reprise et le renouvellement des branchements associés.

Des travaux vont être réalisés à partir d'octobre/novembre sur les voies suivantes : Rue du Puits de l'Amour, Rue du Temple, Rue Neuve, Rue du Portail de l'école des Garçons, Rue des Gaillards et Rue du Professeur G. Michel et devraient durer environ 5 mois.

Une réunion publique aura lieu avec les riverains avant le début des travaux afin de leur présenter les travaux et le planning.

Signature de la convention FDAC 2022 avec la CDC Cœur de Charente

Le Maire rappelle le programme de travaux FDAC 2022 pour l'entretien de la voirie communale (rue des carrières aux granges, voie communale de Cessac, Rue du pensionnat laroque, rue des trois ponts, limitrophe avec la commune de Marcillac avec option pour les caniveaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur de Charente par l'entreprise COLAS. Le montant des travaux s'élève à la somme 25 299,34€ TTC.

Certains travaux du FDAC 2021 ont fait l'objet de reprises.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de mandat avec la CDC pour le versement du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Convention avec le collège d'Aigre pour l'entretien des espaces verts

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention avait été signée entre la commune historique d'Aigre et le collège d'Aigre en 2007, pour la mise à disposition du personnel communal et du matériel en cas de besoin pour les espaces verts. Cette convention n'a pas été reprise sur la commune nouvelle d'Aigre.

Il présente la sollicitation du collège, pour le prêt du matériel nécessaire pour l'entretien de leurs espaces verts.

Accord du Conseil Municipal pour le prêt du matériel.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point sur la rentrée scolaire et sur les ressources humaines au sein des écoles

Le Maire, Président du SIVOS, et la Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, font un point de situation sur la rentrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Effectifs école Maternelle : 63 élèves. Robyn Diggie de Mons a été recrutée en contrat PEC (financement 30 %) en remplacement de Lolita BERNARD.

Effectifs école élémentaire : 84 élèves. Stéphanie Garot a été recrutée en contrat PEC à raison de 30 heures hebdomadaire à l'école élémentaire en remplacement de Lucie André (financement à 30 %).

Josiane Richard a été recrutée en contrat PEC à la cantine scolaire en remplacement de Laurence Dilhac, qui est affectée à temps complet au service technique suite à la démission de Laurent DUROURE qui rejoindra l'ADA de Villefagnan le 15 octobre prochain.

Sylvie Bris informe le Conseil Municipal qu'une charte de bonne conduite avec permis à point est mise en place à l'école élémentaire suite aux incivilités récurrentes de l'année scolaire écoulée.

Cantine scolaire : une commande de petit matériel a été réalisée dans l'été pour la somme d'environ 1500 €, conformément à ce qui a été validé en commission des Affaires Scolaires

ANIMATION DU TERRITOIRE

Journée « Aigre en Sports »

Les associations sportives et la municipalité en partenariat avec la Communauté de Communes Coeur de Charente ont décidé d'organiser une journée de promotion des activités sportives locales, « Aigre en Sports », le samedi 3 septembre prochain de 10h à 18h.

Les associations pourront présenter leurs activités (à destination de tous les âges) et inciter ainsi à fréquenter l'un de nos clubs.

Le Maire propose d'offrir le repas aux bénévoles qui participeront à cette journée.

Accord du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Le Maire informe des changements dans les effectifs de la commune d'Aigre, et présente les modifications proposées dans l'organisation des services :

- Recrutement d'un VTA en remplacement de Bastien ORGÉ
- Laurent DUROURE est muté à l'ADA de Villefagnan à compter du 15 octobre prochain.
- Cédric VARLET est suspendu de ses fonctions depuis le 3 juin. Procédure disciplinaire en cours (il pourrait être suspendu de ses fonctions pendant de 2 ans). La plainte pour harcèlement de Monsieur VARLET déposée contre Christophe TIPHONNET a été classée sans suite. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a refusé la demande de rupture conventionnelle de Monsieur VARLET qui aurait eu pour conséquences le versement minimum d'environ 32 000 € (indemnité de rupture + ARE). Suite à cette décision Cédric VARLET envisage de démissionner.
- Fin du contrat aidé de Robin DOYEN le 15 décembre prochain. Il donne entière satisfaction. Il lui sera proposé une stagérisation.
- Laurence DILHAC est affectée pour une période d'essai d'un an, à temps complet au service « espaces verts ».
- Il est proposé le recrutement d'un contrat aidé ou CAP en alternance au service technique.
- Coline TABUTAUD renouvelle sa demande de disponibilité de droit (voir durée).
- Josiane RICHARD est recrutée en contrat PEC au service de restauration scolaire en remplacement de Laurence DILHAC. Taux de prise en charge par l'état 50%.
- Le temps de travail d'Amélie NOIRAUD, affectée à l'entretien du réfectoire de l'école élémentaire sera porté à 6 heures hebdomadaire au lieu de 5 heures.

Décision modificative budgétaire

Le Maire présente une proposition de décision modificative budgétaire, pour réajuster des dépenses inscrites au budget en crédits insuffisants ou non prévues au budget :

Fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement :**
 - 657361 Participation budget annexe Caisse des écoles 9 353
 - 22 Dépenses imprévues - 9 353
 - TOTAL 0**

Investissement

- Dépenses d'investissement :
 - 2188 - Table pique-nique Villejésus & mobilier urbain 3 000
 - Travaux de mise en sécurité (biens en état de péril) 5 000
 - Signalétique 2 887
 - TOTAL 10 887**
- Recettes d'investissement :
 - 1328 – Subvention Robot de tonte 10 887
 - TOTAL 10 887**

Accord du Conseil Municipal.

Régularisation d'un achat de parcelle (rue Sous le Pont à Aizet)

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en 1990, la commune historique d'Aigre avait délibéré pour faire borner et acheter pour l'euro symbolique une partie de la parcelle ZD 96, afin d'élargir la voie communale n°202. L'acte n'a jamais été signé.

Avec l'accord du propriétaire, il propose de régulariser la situation et de l'autoriser à signer, au nom de la commune, l'achat de la parcelle ainsi redélimitée pour l'euro symbolique, par acte administratif. Accord du Conseil Municipal.

Demande d'achat d'une parcelle à Saint-Mexant

Le Maire présente la demande de Monsieur PETIT, qui est propriétaire à Saint-Mexant de l'ensemble des parcelles desservies par un ancien sentier communal en impasse. Il souhaite savoir si la commune est vendeuse du fond de ce sentier, surface 35M2.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre le fond de parcelle (environ 35M2) à Monsieur PETIT à 1 € le m². Bornage à charge de Monsieur PETIT.

Questions diverses

- Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Caroline COLOMBIER, Député de la Charente qui l'informe qu'elle pourrait tenir des permanences dans les mairies
- La Direction d'Orange informe le Maire que, à la suite de son courrier d'alerte consécutif aux différents dérangements sur la commune, elle se propose de réaliser un diagnostic en conséquence.
- Nouveaux horaires du bureau de poste d'Aigre : levée de courrier à 15 heures. Fermeture du guichet à 14 heures 30.
- Les affiches du collectif « bassines non merci » appelant à la dégradation des réserves d'eau ont été apposées sans autorisation sur le territoire communal. Elles ont été enlevées. Le Maire a porté plainte à la gendarmerie.
- INSEE : Résultats provisoires recensement 2022 : 1368 bulletins individuels + 39 personnes dans les habitations mobiles + 158 personnes recensées dans les 5 communautés. En attente des résultats définitifs.
- Rappel : Marché des producteurs au parc des Charmilles vendredi 9 septembre.
- Rappel Balade nocturne organisée par le PETR, sur le thème « les bruits de la nuit » le vendredi 30 septembre de 20 heures à 22 heures.
- Remerciements de l'association des anciens combattants pour le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux à l'occasion de leur congrès départemental.
- Le 1^{er} octobre prochain, l'association des médaillés militaires occupera la salle des fêtes d'Aigre à titre gracieux.
- L'inauguration des postes électriques peints, rue Traslefour et place de l'église à Villejésus, en partenariat avec ENEDIS et le chantier d'insertion de Mansle aura lieu le vendredi 7 octobre à 18 heures.

- Monsieur Ferreyrol, Président de l'Association « Charente des deux mondes » propose d'organiser à Aigre une journée d'hommage aux soldats Charentais avec remise de décorations. Le Maire a donné son accord.
- Affaire Commune d'Aigre / Beaumanoir : la commune est condamnée sur le fondement juridique à payer la somme de 4 500 €. La procédure de police sera poursuivie.
- Distributeur de billets : activités juillet 2022 : 15 584 retraits. Montant total retiré 1 205 860 € depuis 10 mois.
- Fermeture du magasin « mercerie verte ». Mme Gladys RENAUD continue son activité de couturière à domicile.
- Reprise du salon de coiffure « Planet'air » par Nadia AUGÉ.
- La recyclerie URIEL a fait l'acquisition de l'ensemble immeuble GIAT et y a installé son commerce.
- A l'ancienne pharmacie : Ouverture d'un magasin « Le Central » : gérant Monsieur LOLLI.
- Dans l'ancien commerce de « la Coupe Fleurie » ouvrira prochainement un commerce de restauration rapide.
- Ambulances Aigrinoises : le pied des murs bleu du nouveau bâtiment seront masqués par des plantations. Le panneau « Ambulances Aigrinoises » sera installé prochainement.
- Octobre rose : Une marche sera organisée le samedi 22 octobre, au profit de la ligue. Vente de tableaux peints au profit de l'association Charentaise « Fleur d'Isa ». Comme l'année passée, les Mairies d'Aigre et Villejésus, et les églises des deux communes historiques seront parées d'un éclairage rose.
- Sécurisation de l'entrée de Villejésus depuis Mansle : à la suite de la réunion publique, les aménagements ont été vus avec l'ADA, les commandes de signalétique et la rédaction des arrêtés d'application sont en cours. Un courrier explicatif a été envoyé aux riverains. Le Département propose à la Commune de déposer une demande de subvention supplémentaire dans la cadre d'aménagements de sécurité. Accord du Conseil.
- Pour information : l'acte administratif avec les conjoints Martin pour la pointe de terrain à Saint-Aubin face à la maison Coldeboeuf a été signé et est de retour de l'enregistrement.
- En raison des dépôts sauvages, les containers collectifs à Saint-Aubin et au Redour ont été supprimés. Des bacs individuels seront fournis aux habitants. Un courrier explicatif a été distribué à chaque foyer concerné.
- Le département a refusé la demande d'effacement de réseaux au lieu-dit St Mexant. L'opération n'entre pas dans le champ d'application de la convention « environnement-cadre de vie » du département.
- Cimetières : Une procédure de reprise d'environ 40 concessions débutera prochainement. Durée de la procédure 1 an et 3 mois.
- La vente des immeubles Hury et Pourut à Monsieur King a été signée le 21 juillet dernier.
- Dossier terrains d'accueil à Bois billon : La CDC poursuit son projet avec 9 bâtis pour 3 groupes familiaux. La CDC demande que la réfection du chemin et la défense incendie soient à prises en charge de la commune. Refus de la commune. Le Maire présentera la position du Conseil au Conseil Communautaire. Une réunion aura lieu du début octobre afin d'organiser le déplacement des familles.
- En raison de nuisances sonores, la borne à verres située à Villejésus sur le petit parking, le long de la route départementale à droite en arrivant de Mansle sera enlevée.
- Par arrêtés, le stationnement rue Torse est interdit. La rue de la Potonnerie est mise en sens unique.
- L'Etat a versé une subvention de 11 683 € au titre de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans.
- Pour info : Affaire Dugalais / Sivos école Maternelle, suite au pourvoi en cours d'appel, diminution de la condamnation du SIVOS avec un gain d'environ 14 000 € pour le SIVOS.

- La société RP GLOBAL souhaite déposer une demande pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur un terrain au-dessus de bois billon. Le projet n'est pas compatible avec le PLUI.
- Sollicitation pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au-dessus de la Résidence des Oiseaux. Projet non compatible avec le PLUI.
- Projet parc éolien de Marcillac : Plaquettes d'infos de juillet et août 2022, disponibles à la Mairie.
- Emilie ROUX propose une réflexion avec la gendarmerie sur la sécurisation des abords des écoles d'Aigre : Composition du groupe de travail : Emilie ROUX, Renaud COMBAUD, Sylvie BRIS, Christophe TIPHONNET, Christian MEGRET, Raphaël BOUCARDEAU, Nathalie RENARD, Christian MEGRET, Christophe TYRÉ.
- Tanguy GAILLARD a sollicité la gendarmerie pour le projet vidéo-protection : RDV prévu en octobre. Monsieur Charrier du service vidéoprotection a informé Tanguy GAILLARD que ce type d'installation pourrait être subventionnée en 2023.
- Le Maire remet à Damien TRILLAUD, le cadeau du Conseil Municipal à l'occasion de la naissance de Maël.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Aigre, le 2 septembre 2022,

Le Maire, Président de séance,
Renaud COMBAUD

Le Secrétaire de séance,
Guillaume DENIS